ARBORICULTURE FRUITIERE LIMOUSIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CORRÈZE

Brive le 9 avril 2019

Bulletin technique N° 5

Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de **la zone géographique LIMOUSIN et NORD DORDOGNE**
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV pommier- poirier zone Limousin** n°7 et sur le **BSV fruits à noyaux Nouvelle Aquitaine** n°8

➢STADES PHENOLOGIQUES

Pommier **:** stade E2 **(Bouton rose**, pointes rosées des sépales visibles) et F (**début floraison**)
Poirier **:** stade D (**Bouton vert**) à F2 **(pleine floraison)** selon les secteurs et variétés.
Pêcher **:** stade G (**Chute des pétales**) à H (**Nouaison**).
Cerisier : stade F **(Feur ouverte)** à stade I **(Chute des pétales)**

➢ BULLETIN METEO

Alternances d'averses et de soleil jusqu'à jeudi soir avec des températures maximales de 15 à 17°C et minimales de 5°C. Ensuite, les journées sont annoncées ensoleillées avec des possibilités de gelées ce week-end.

➢ INFO REGLEMENTAIRE

En période de floraison quelques règles à ne pas oublier afin de préserver les abeilles et autres insectes pollinisateurs (voir note BSV 2018 sur les abeilles) :

- Utiliser des insecticides ou acaricides portant la mention « abeille » et en dehors de la période d'activité des abeilles : intervenir le soir avec des températures > 13°C.
- La mention abeille d'un produit a une moindre toxicité sur les abeilles mais reste potentiellement dangereux s'il n'est pas utilisé dans les bonnes conditions.
- Interdiction de mélanger les pyréthrinoïdes avec les triazoles ou imidazoles. Prévoir 24H d'intervalle entre ces familles de matières actives).
- N'intervenir que si nécessaire et en respectant les consignes mentionnées sur la fiche technique du produit.
- Informer les apiculteurs dont les ruchers se trouvent dans vos vergers ou les parcelles voisines des traitements que vous appliquez.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations règlementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2019
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .
Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
htpp://limousin.synagri.com

➢ TAVELURE POMMIER/POIRIER

Les projections de spores restent importantes à chaque pluie. Le prochain évènement pluvieux a lieu mercredi soir à jeudi. La végétation a évolué depuis votre traitement la semaine dernière. Si vous n'avez pas réalisé de traitement lundi ou mardi, et sous réserve des prévisions météorologiques, prévoir d'intervenir soit en préventif mercredi matin, soit en curatif après les premières pluies en se reportant au tableau suivant.

Matière active	Spécialité com.	Positionnement	Dose/ha	DRE	ZNT	DAR	Lessivage	Délai entre 2 applications	Nbre max/an
Mancozèbe	DITHANE NeoTech…	Préventif	2kg/ha	24h		28j	20mm		4
Dithianon	DELAN WG	Préventif	0,5kg/ha	48h	50/20m	42j	30mm	5j	6
	DELAN PRO	Préventif	2,5l/ha	48h	20m	35j	40mm		6
Dodine	SYLLIT Max	Curatif	1,25l/ha	36h		60j	50mm		2
Cyprodinil	CHORUS	Préventif/Curatif	450g/ha	6h	50m	21j		5j	2
Captane	MERPAN SC, MERPAN80WG SIGMA DG	Curatif Curatif Curatif	3l/ha 1.87kg/ha 4.87kg/ha	48h 48h 48h	20m 20m 20m	28j 28j 28j		7j	10 (captane)
Cuivre	Bouillie Bordelaise	Préventif	12,5kg/ha	24h	5m	14j	15mm		
Soufre	THIOVIT Jet.	Préventif	5-6kg/ha	6h	5m	3j	20mm		12
Bouillie sulfo-calcique	CURATIO	Curatif	10l/ha			30j	15mm		1 avant fleur
Hydrogénocarbonate de potassium	VITISAN	Curatif	5kg/ha	6h	5m	1j	5mm ou 15mm avec du soufre	6j	6

Ne pas mélanger le SYLLIT avec le soufre et les huiles blanches.

En Arboriculture Biologique, appliquer une spécialité commerciale à 200 g Cu métal/ha en association avec du soufre à 5kg/ha. A utiliser en préventif sur feuillage sec. Le soufre sera à privilégier si application sur feuillage mouillé. Action stop après pluie avec du Curatio (feuillage humide) ou Vitisan (condition plus sèche).

Les engrais foliaires CUIVROL/STICUROL/VIVACUIVRE WG à 2 kg/ha sont également utilisables en AB.

➢ OIDIUM

Si ce n'est déjà fait appliquer une spécialité à base de soufre à 5kg/ha.

➢ PUCERONS POMMIERS/POIRIERS

La période de floraison ayant débuté dans la plupart des secteurs, les traitements reprendront après floraison si nécessaire.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations règlementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2019
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .
Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

➢ CLOQUE DU PECHER

Risque en cours
Continuer d'assurer une protection préventive du stade « pointe verte » jusqu'à l'étalement complet des 1ères feuilles.
Sur les variétés sensibles prévoir une intervention au cuivre jusqu'au stade C (au-delà risque de phytotoxicité), par temps sec et ensoleillé, et renouveler tous les 10 jours. Diminuer la dose après le stade C.
Pour les variétés très sensibles et en cas de période pluvieuse, appliquer des spécialités à base de thirame, captane ou dodine et renouveler tous les 10 jours sauf si lessivage.

Matière active	Spécialité com.	Délai avant récolte	Dose/ha	Nbre appli max	Lessivage	Commentaire
Cuivre de sulfate	Bouillie bordelaise RSR Disperss			Dose max 4 kg/ha/an		500 g/ha de cuivre métal pour le premier traitement puis à 125 g / ha de Cu métal en préventif pour les traitements suivants. Les phytotoxicités avec le cuivre sont observées lorsque les températures sont inférieures à 10 °C.
Cuivre de l'hydroxyde cuivreux	NORDOX 7 WG					
Cuivre de l'oxychlorure de cuivre	NORDOX PASTACAFFARO, YUCCA					
Cuivre de l'hydroxyde de cuivre	CHAMP FLO AMPLI					
Polysulfure de calcium	CURATIO	30j	24l/ha 16l/ha	1 3		Pendant floraison Après floraison Efficacité sur moniliose et oïdium. Action STOP.
Captane	MERPAN 80 WDG MERPAN SC SIGMA DG	Fin floraison 21j	3kg/ha 5l/ha 3kg/ha	11,4kg /an 18l/an 6	20 mm	
Dodine	SYLLIT MAX	75j	1.65l/ha	2	40 mm	Ne pas mélanger aux huiles. A privilégier en début de saison.
Thirame	ORDOVAL	42j	2,5kg/ha	3		FIN UTILISATION 30 AVRIL 2019

➢ OIDIUM DU PECHER

Interventions du **stade G (Chute des pétales)- H (Nouaison)** jusqu'au durcissement du noyau avec PC Soufre à 7,5 Kg /ha tous les10 jours **en période humide**.
Des IBS sont aussi utilisables et ont une deuxième action sur le monilia :

Matière active	Spécialité com.	Délai avant récolte	Dose/ha	Nbre appli max	Lessivage	Commentaire
Diféconazole	SCORE DIFCOR 250 EC	14j 14j	0,3l/ha 0,2l/ha	2 2		Action sur monilia
Myclobutanil	SYSTANE FLEX	7j	0,36l/ha	2		
Soufre	Diverses spécialités commerciales		7,5 kg/ha			

La Conseillère en Arboriculture Fruitière,
Magalie LEON-CHAPOUX, Chambre d'agriculture de la Corrèze 19

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations règlementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2019
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .
Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.